

Objet : Appel à candidature pour le renouvellement du Conseil de la Vie Sociale

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi n°2002-02 du 02 janvier 2002 et au décret n°2004-287 du 25 mars 2004, l'établissement va procéder au renouvellement de son Conseil de la Vie Sociale.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance consultative où sont représentés les familles, les résidents, le personnel et la direction. Le CVS traite toutes les questions relatives à la vie sociale, au fonctionnement de l'établissement, à la qualité des prestations et au prendre soin des résidents.

Je souhaite continuer à donner à cette instance une place importante dans la vie de l'établissement. En effet, je pense qu'il est essentiel que le Conseil de la Vie Sociale soit un outil puissant pour améliorer la qualité de vie des personnes accueillies et que les familles s'y impliquent activement.

En tant que représentant habituel de la famille avec l'établissement, je vous saurais gré de bien vouloir faire part aux autres membres de votre famille de l'organisation de ces élections.

Les élections pour le renouvellement du CVS auront lieu le **Lundi 16 Mars 2026**.

Pour le collège des familles, 3 postes de titulaires et 3 postes de suppléants sont à pourvoir.

Si vous souhaitez vous porter candidat pour être membre du Conseil de la Vie Sociale, nous vous invitons à faire acte de candidature grâce au bulletin de candidature ci-joint avant le Lundi 16 Février 2026 (date butoir).

Nous vous précisons que les membres actuels du Conseil de la Vie Sociale doivent également faire acte de candidature s'ils souhaitent reconduire leur mandat.

Demeurant à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Directeur,

Mr Bruno WIART

Pièces jointes :

- Note informative sur le Conseil de la Vie Sociale
- Bulletin de candidature au Conseil de la Vie Sociale